

Autoconsommation individuelle : modalités transitoires de mise en œuvre du Contrat Unique en injection

Identification :	Enedis-MOP-CF_110E
Version :	1
Nb. de pages :	1+xx

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	15/09/2025	Création – changement de référence	Enedis-OPE-CF_010E

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Résumé / Avertissement

NB : Dans le cadre de son projet de simplification documentaire, Enedis modernise son système de référencement et met à jour toutes ses références de notes, tant internes qu'externes.

Cette note Enedis-MOP-CF_110E remplace donc à l'identique la note Enedis-OPE-CF_010E, comme indiqué dans la note récapitulative Enedis-MOP-RCA_003E.

Cette note décrit les modalités transitoires pour la mise en œuvre d'un Contrat Unique en Injection (CU-I), en attendant le développement d'une solution SI cible qui permettra à un acteur (acheteur ou fournisseur dans un rôle d'acheteur) de souscrire l'ensemble des prestations liées à l'injection d'un point de connexion.

Autoconsommation individuelle : modalités transitoires de mise en œuvre du Contrat Unique en injection

Identification : Enedis-OPE-CF_010E

Version : 2

Nb. de pages : 14

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	13/07/2020	Création	-
2	22/03/2021	Création de nouvelles adresses de messagerie pour l'envoi de demandes de prestations des Fournisseurs / Acheteurs à Enedis.	V1

Résumé / Avertissement :

Cette note décrit les modalités transitoires pour la mise en œuvre d'un Contrat Unique en Injection (CU-I), en attendant le développement d'une solution SI cible qui permettra à un acteur (acheteur ou fournisseur dans un rôle d'acheteur) de souscrire l'ensemble des prestations liées à l'injection d'un point de connexion.

SOMMAIRE

1. Contexte.....	3
2. Modalités transitoires pour la mise en œuvre du CU-I	4
2.1. Description	4
2.2. Traitement des demandes de prestations	4
2.2.1. Cas de la 1 ^{ère} Mise en Service (1 ^{ère} MES).....	4
2.2.2. Les autres prestations contractuelles.....	5
2.3. Mise à disposition des flux par Enedis	5
3. Annexe 1 : Modèles de formulaires de demande de prestations en injection du surplus.	6
3.1. Première mise en service	6
3.2. Mise en service.....	8
3.3. Modification de puissance	9
3.4. Changement d'acheteur.....	11
3.5. Résiliation à l'initiative du client	12
3.6. Résiliation à l'initiative de l'acheteur.....	13
4. Annexe 2 : Filière de production, combustible & technologie	14



1. Contexte

L'autoconsommation individuelle représente la possibilité pour un consommateur de produire lui-même l'énergie permettant de couvrir tout ou partie de sa consommation d'électricité.

On distingue l'autoconsommation avec injection du surplus, où le client consomme partiellement sa production et injecte le surplus sur le réseau et l'autoconsommation individuelle sans injection, où le client auto consomme la totalité de sa production.

Le client peut aussi choisir d'affecter le surplus aux pertes du GRD si la puissance de son installation de production est inférieure ou égale à 3 kW (Article D. 315-10 du code de l'énergie).

Pour pouvoir proposer un contrat unique en injection du surplus, l'acheteur peut être un fournisseur qui a signé un contrat GRD-F (ayant déclaré un périmètre acheteur avec un responsable d'équilibre) ou un acheteur « non fournisseur » qui a signé un contrat GRD-A.

CLIENT PRODUCTEUR ≤ 36KVA EN AUTOCONSOMMATION UNIQUEMENT		NOMBRE DE CONTRATS SIGNÉS ACTUELLEMENT PAR LE CLIENT	SOLUTION TRANSITOIRE CLIENT	SIMPLIFICATION CONTRACTUELLE EN CIBLE POUR LE CLIENT
PRM SOUTIRAGE	Autoconsommation en totalité	Signature d'une CACSI en ligne (*) + une déclaration de l'installation de production + CU-S (via GRD-F)	Signature d'une CACSI en ligne (*) + une déclaration de l'installation de production + CU-S (via GRD-F)	1 contrat signé par le client : Intégré dans CU-S via GRD-F + une déclaration de l'installation de production
PRM MIXTE : INJECTION ET SOUTIRAGE	Affectation du surplus dans les pertes du GRD	2 contrats signés par le client : CAE¹ + CU-S (via GRD-F)	Signature d'un CAE en ligne (**) (Déclaration de l'installation de production intégrée dans CAE) + CU-S (via GRD-F)	
	Autoconsommation partielle (vente en surplus)	4 contrats signés par le client : CAE + Contrat d'achat + Accord RE + CU-S (via GRD-F)	2 contrats signé par le client : CU-Injection (via GRD-F ou GRD-A) en modalités transitoires + CU-S (via GRD-F)	2 contrats signés par le client : CU-Injection (via GRD-F ou GRD-A) en modalités cible + CU-S (via GRD-F)

(*) En période transitoire, les clients producteurs en autoconsommation totale continueront de signer une CACSI. Les modalités de souscription en ligne de cette CACSI ont été simplifiées, avec une simple acceptation de la convention par le client suite à la déclaration de son installation de production.

(**) Les clients producteurs en affectation du surplus aux pertes du GRD signent un CAE en ligne au moment de la demande de première mise en service. La déclaration de l'installation de production est incluse dans le CAE.

¹ Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) pour une installation de production de puissance ≤ 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension.

2. Modalités transitoires pour la mise en œuvre du CU-I

2.1. Description

En attendant le développement d'une solution SI cible qui permettra à un acteur de souscrire l'ensemble des prestations liées à l'injection d'un point de connexion dans le cadre de la mise en œuvre d'un CU-I (*au mieux 2022*), des modalités transitoires seront mises en place dès l'entrée en vigueur de la prochaine version du contrat GRD-F d'Enedis (juillet 2020).

Ces modalités transitoires s'appuient sur les fonctionnalités existantes du CAE et permettront à tout acheteur/fournisseur se positionnant en tant qu'acheteur, de proposer un CU-I à un client autoconsommateur.

Points particuliers liés à l'utilisation des fonctionnalités du CAE :

- Le contrat renseigné dans les flux adressés au fournisseur/acheteur sera typé « CRAE » ;
- Les factures éventuelles (liées aux prestations) seront adressées au fournisseur/acheteur au format dématérialisé ou papier.

Cette solution transitoire (comme celle à la cible) n'est possible que sur les points présents dans la nouvelle chaîne SI GINKO.

2.2. Traitement des demandes de prestations

Les formulaires de souscription des prestations contractuelles pour les CU-I sont décrits en annexe.

En fonction de la prestation souhaitée, les demandes des acteurs seront transmises à la cellule dédiée par messagerie électronique à l'une des adresses suivantes :

- Pour une demande de **1ère mise en service** : **dct-areprod-gestioncui@enedis.fr**
- Pour une demande de mise en service : **dct-acheminement-gestioncui@enedis.fr**
- Pour une demande de passage CAE à CU-I : **dct-acheminement-gestioncui@enedis.fr**
- Pour une demande de **modification de puissance en injection** : **dct-areprod-gestioncui@enedis.fr**
- Pour une demande de changement d'acheteur : **dct-acheminement-gestioncui@enedis.fr**
- Pour une demande de Résiliation à l'initiative du client : **dct-acheminement-gestioncui@enedis.fr**
- Pour une demande de Résiliation à l'initiative de l'acheteur : **dct-acheminement-gestioncui@enedis.fr**

2.2.1. Cas de la 1^{ère} Mise en Service (1^{ère} MES)

Suite au traitement d'une demande de raccordement via le portail « Enedis Connect », la souscription par un client d'un CU-I auprès d'un acteur se déroule de la façon suivante :

- **Le client contacte le fournisseur/acheteur** avec lequel il souhaite souscrire un contrat en injection ;
- **Le fournisseur/acheteur transmet une demande de mise en service à la cellule dédiée d'Enedis² ;**
- **La cellule dédiée saisit la demande du fournisseur/acheteur dans le SI d'Enedis** et rattache le point en injection au périmètre dudit fournisseur/acheteur.

² Si le client commande directement la mise en service via le portail « Enedis Connect », il souscrit un CAE avec Enedis.



Traitement de la demande de raccordement Client		
	Le client souscrit un CAE pour l'injection.	Souscription d'un CU-Injection auprès d'un acteur (via GRD-F ou GRD-A)
Client	-Le client souscrit un accord de rattachement auprès d'un RE.	- Le client souscrit un CU-I auprès du fournisseur /acheteur.
	-Le client fait sa demande de 1ère MES à Enedis dans le portail.	
Fournisseur / acheteur		- Le fournisseur/acheteur adresse la demande de 1 ^{ère} MES à la cellule dédiée d'Enedis par mail.
Enedis	Enedis traite la demande de 1ère MES (sous réserve de transmission d'un accord de rattachement de la part du RE du client)	- La Cellule dédiée saisit la demande dans le SI d'Enedis - Enedis traite la demande

2.2.2. Les autres prestations contractuelles

A la demande de son client, le fournisseur/acheteur pourra souscrire l'ensemble des prestations contractuelles (1ère MES, MES, changement d'acheteur, modification contractuelle, ...) via la cellule dédiée.

2.3. Mise à disposition des flux par Enedis

Enedis mettra à disposition du fournisseur/acheteur selon les prestations, et pour chacun des points qu'il gère en CU-I :

- Un flux de données contractuelles nommé « flux C16 » dont le détail figure dans le guide d'implémentation correspondant et qui décrit notamment : les événements survenus sur le point, l'adresse d'installation, les coordonnées du titulaire du contrat en injection, la puissance en injection, les éléments de l'installation de production ;
- Un flux de données de relevés nommé « flux R15 », dont le détail figure dans le guide d'implémentation correspondant ;
- Dans le cas de prestations payantes, une facture soit au format papier, soit au format PDF accessible sur le site e-Facture d'Enedis.

Dans le cadre de la solution transitoire, les acteurs concernés se rapprocheront d'Enedis pour la mise en œuvre de l'envoi de ces données (flux & facture) et en conséquence la mise à jour de l'annexe 9 du contrat GRD-F.



3. Annexe 1 : Modèles de formulaires de demande de prestations en injection du surplus.

Les modèles de cette annexe sont informatifs.

Pour améliorer la qualité du traitement des demandes, Enedis met à disposition des acteurs un fichier « .xlsx » regroupant l'ensemble des modèles de formulaire contenant les dernières mises à jours, des précisions sur les informations attendues et le formalisme à respecter en fonction du type de prestation et les adresses électroniques d'envoi des demandes.

3.1. Première mise en service

P100B Demander la 1ère mise en service d'une installation de production en injection du surplus.	
Références de la demande	
Identifiant du contrat	
Référence Enedis ConnectP4E.....
Identifiant du point	
Référence de regroupement	
Référence personnelle du demandeur	
Principales données du dossier	
Nom (et prénom si particulier) du producteur	
Adresse de l'installation	
Option d'injection	Injection du surplus de la production
Filière de production	
Combustible	
Technologie	
Puissance installée de production	
Puissance (de raccordement) en injection demandée (en kVA avec une décimale)	
Nombre de phases en injection	Monophasé / triphasé
Installation de stockage	Oui / Non
Engagements	
L'installation de production est achevée et raccordée au tableau électrique du local ?	Oui
Le demandeur dispose bien de l'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'implantation de l'installation de production (permis de construire, non opposition à la déclaration préalable...) ou atteste qu'elle n'en nécessite pas ?	Oui
Les éléments collectés dans l'affaire Enedis-Connect sont toujours conformes à la demande ?	Oui



<i>L'unité de production est conforme aux prescriptions du règlement CE 2016/631, de l'arrêté gridcode du 05/05/2019 et de la DTR d'Enedis</i>	Oui
N° AC CONSUEL production (bleue / violette si stockage)	
Contexte de la demande	
La demande correspond-elle à un raccordement simultané consommation ≤36 kVA et production ≤36 kVA ? ?	Oui / Non
Date du RDV de Mise En Service consommation	
La demande correspond-elle à une correction ?	Oui / Non
Si oui, motif de la correction	- Contestation de souscription - Erreur de PRM
Disponibilités	
Date de Mise En Service production souhaitée	
Créneau horaire souhaité	
Autorelevé (pour fiabilisation)	
Index autorelevé	
Commentaire d'intervention	
Commentaire	



3.2. Mise en service

P120B Demander la mise en service d'une installation de production en injection du surplus.

Références de la demande

Identifiant du contrat	
Référence Enedis ConnectP4E.....
Identifiant du point	
Référence de regroupement	
Référence personnelle du demandeur	

Principales données du dossier

Nom (et prénom si particulier) du producteur	
Adresse de l'installation	
Option d'injection	Injection du surplus de la production
Filière de production	
Combustible	
Technologie	
Puissance installée de production	
Puissance (de raccordement) en injection demandée (en kVA avec une décimale)	
Nombre de phases en injection	Monophasé / triphasé
Installation de stockage	Oui / Non

Contexte de la demande

La demande correspond-elle à une correction ?	Oui / Non
Si oui, motif de la correction	- Contestation de souscription - Erreur de PRM

Disponibilités

Date de Mise En Service production souhaitée	
Créneau horaire souhaité	

Autorelevé (pour fiabilisation)

Index autorelevé	
------------------	--

Commentaire d'intervention

Commentaire	
-------------	--

3.3. Modification de puissance

P180B Demander une modification de puissance d'une installation de production en injection du surplus.

Références de la demande	
Identifiant du contrat	
Référence Enedis ConnectP4E.....
Identifiant du point	
Référence de regroupement	
Référence personnelle du demandeur	
Principales données du dossier	
Nom (et prénom si particulier) du producteur	
Adresse de l'installation	
Option d'injection	Injection du surplus de la production
Filière de production	
Combustible	
Technologie	
Puissance installée actuelle de production	
Nouvelle Puissance installée de production	
Puissance (de raccordement) en injection actuelle (en kVA avec une décimale)	
Nouvelle Puissance (de raccordement) en injection demandée (en kVA avec une décimale)	
Nombre de phases en injection	Monophasé / triphasé
Installation de stockage	Oui / Non
Engagements	
L'installation de production est achevée et raccordée au tableau électrique du local ?	Oui
Le demandeur dispose bien de l'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'implantation de l'installation de production (permis de construire, non opposition à la déclaration préalable...) ou atteste qu'elle n'en nécessite pas ?	Oui
Les éléments collectés dans l'affaire Enedis-Connect sont toujours conformes à la demande ?	Oui
<i>L'unité de production est conforme aux prescriptions du règlement CE 2016/631, de l'arrêté gridcode du 05/05/2019 et de la DTR d'Enedis</i>	Oui
N° AC CONSUEL production (bleue / violette si stockage)	

Contexte de la demande	
La demande correspond-elle à une correction ?	Oui / Non
Si oui, motif de la correction	<ul style="list-style-type: none"> - Contestation de souscription - Erreur de PRM
Disponibilités	
Date de Mise En Service de l'augmentation de puissance souhaitée	
Créneau horaire souhaité	
Commentaire d'intervention	
Commentaire	



3.4. Changement d'acheteur

Demander un changement d'acheteur de l'énergie en surplus produite par une installation de production.	
Références de la demande	
Identifiant du contrat	
Référence Enedis ConnectP4E.....
Identifiant du point	
Référence de regroupement	
Référence personnelle du demandeur	
Principales données du dossier	
Nom (et prénom si particulier) du producteur	
Adresse de l'installation	
Option d'injection	Injection du surplus de la production
Filière de production	
Combustible	
Technologie	
Puissance installée de production	
Puissance (de raccordement) en injection (en kVA avec une décimale)	
Nombre de phases en injection	Monophasé / triphasé
Installation de stockage	Oui / Non
Contexte de la demande	
La demande correspond-elle à une correction ?	Oui / Non
Si oui, motif de la correction	- Contestation de souscription - Erreur de PRM
Date d'effet	
Date d'effet souhaitée	
Autorelevé (pour fiabilisation)	
Index autorelevé	
Commentaire	
Commentaire	



3.5. Résiliation à l'initiative du client

P140 Demander la Résiliation à l'initiative du client d'une installation de production en d'injection du surplus.

Références de la demande

Identifiant du contrat	
Référence Enedis ConnectP4E.....
Identifiant du point	
Référence de regroupement	
Référence personnelle du demandeur	

Principales données du dossier

Nom (et prénom si particulier) du producteur	
Adresse de l'installation	
Option d'injection	Injection du surplus de la production
Filière de production	
Combustible	
Technologie	
Puissance installée de production	
Puissance (de raccordement) en injection (en kVA avec une décimale)	
Nombre de phases en injection	Monophasé / triphasé
Installation de stockage	Oui / Non

Contexte de la demande

La demande correspond-elle à une correction ?	Oui / Non
Si oui, motif de la correction	- Contestation de souscription - Erreur de PRM

Date d'effet

Date d'effet souhaitée	
Créneau horaire souhaité	

Autorelevé (pour fiabilisation)

Index autorelevé	
------------------	--

Commentaire d'intervention

Commentaire	
-------------	--

3.6. Résiliation à l'initiative de l'acheteur

P140 Demander la Résiliation à l'initiative de l'Acheteur pour une installation de production en injection du surplus.	
Références de la demande	
Identifiant du contrat	
Référence Enedis ConnectP4E.....
Identifiant du point	
Référence de regroupement	
Référence personnelle du demandeur	
Principales données du dossier	
Nom (et prénom si particulier) du producteur	
Adresse de l'installation	
Option d'injection	Injection du surplus de la production
Filière de production	
Combustible	
Technologie	
Puissance installée de production	
Puissance (de raccordement) en injection (en kVA avec une décimale)	
Nombre de phases en injection	Monophasé / triphasé
Installation de stockage	Oui / Non
Contexte de la demande	
La demande correspond-elle à une correction ?	Oui / Non
Si oui, motif de la correction	- Contestation de souscription - Erreur de PRM
Date d'effet	
Date d'effet souhaitée	
Créneau horaire souhaité	
Autorelevé (pour fiabilisation)	
Index autorelevé	
Commentaire d'intervention	
Commentaire	



4. Annexe 2 : Filière de production, combustible & technologie

FILIERE LIBELLE	COMBUSTIBLE LIBELLE	TECHNOLOGIE LIBELLE
THERMIQUE NON RENOUVELABLE	FIOUL CHARBON GAZ	TURBINE A COMBUSTION TURBINE A VAPEUR CYCLE COMBINE MOTEUR PISTON COGENERATION A COMBUSTION COGENERATION A VAPEUR AUTRES
BIOENERGIES	BOIS ENERGIE DECHETS DE PAPETERIE BAGASSE AUTRES BIOCOMBUSTIBLES SOLIDES OU LIQUIDES BIOGAZ DE STATIONS D'EPURATION BIOGAZ DE METHANISATION BIOGAZ D'INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DECHETS MENAGERS ET URBAINS DECHETS INDUSTRIELS	TURBINE A COMBUSTION TURBINE A VAPEUR CYCLE COMBINE MOTEUR PISTON COGENERATION A COMBUSTION COGENERATION A VAPEUR AUTRES
HYDRAULIQUE		FIL DE L'EAU ECLUSE LAC POMPAGE TURBINAGE HYDROLIEN FLUVIAL
ENERGIES MARINES		MAREMOTRICE HYDROLIENNE EN MER AUTRES
EOLIEN		TERRESTRE EN MER FLOTTANT EN MER POSE
SOLAIRE		PHOTOVOLTAIQUE THERMODYNAMIQUE
GEOTHERMIE		
STOCKAGE HORS HYDRAULIQUE		BATTERIE HYDROGENE VOLANT D'INERTIE
AUTRE		